

COLLÈGE LÉONCE BOURLIAGUET À THIVIERS

Nouvelle-Aquitaine, département de la Dordogne (24)
Département de 413 730 habitants

AVANCEMENT DU PROJET :



Fiche d'identité

Porteur du projet :

Département de la Dordogne

Le projet en bref :

- Isolation thermique par l'extérieur
- Renforcement de la VMC
- Installation de panneaux photovoltaïques et d'un aérogénérateur (mini éolienne) sur la toiture

Les points forts :

#isolation et embellissement des façades
#matériaux durables et performants
#énergies renouvelables



PASCAL
BOURDEAU

Vice-Président chargé de la transition écologique au département de la Dordogne

La bonne idée

L'opération ne peut être réussie qu'en y associant tous les partenaires. Le travail a renforcé les liens entre les services et s'est révélé fédérateur au sein de l'établissement présent.

Dans quel contexte cette rénovation a-t-elle été projetée ?

Dans le cadre des obligations liées au Décret tertiaire, le Département avait effectué en 2021 des audits dans les 38 collèges périgourdiens qui relèvent de ses compétences. Le collège de Thiviers faisait partie de ceux qui nécessitaient une rénovation thermique. Les façades, visibles depuis la route nationale, étaient également très vieillissantes. Les usagers comme les élus voulaient améliorer l'image de leur collège.

Quels leviers avez-vous pu activer pour financer ce projet ?

Maître d'ouvrage de cette opération, le Département engage en moyenne 5 millions d'euros par an pour l'entretien et les gros travaux menés dans ses collèges. Pour ce collège, l'étape du financement a rencontré quelques difficultés face à la très forte augmentation du coût des matériaux post-covid (950 000 euros HT au stade programme à 1,9 million HT en juin 2022), aussi parce que nous avons préféré traiter toutes les façades en une seule phase.

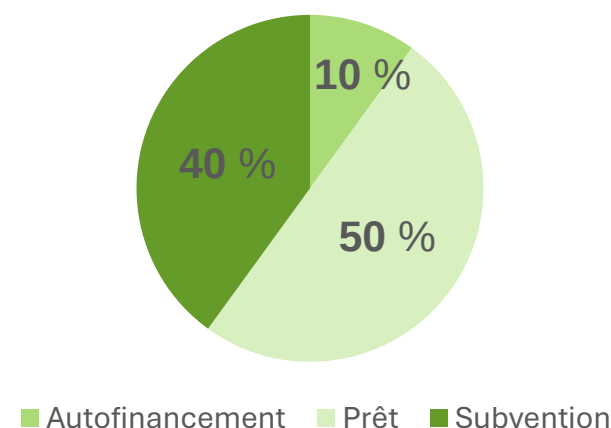
Comment s'est déroulée la phase travaux ?

Les opérations bruyantes — dont les percements — ont pu être réalisées lors des vacances scolaires et les phases de chantier se sont succédées sans que jamais un cours ne soit annulé. Les 320 collégiens ont suivi leur programme sans impact majeur.



Plan de financement

Le montant du projet s'élève à 1 962 200€. Il est financé par un prêt de 981 200€ accordé par la Banque des Territoires via le programme EduRénov. Le montant total des subventions est de 786 000€ (Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) en faveur de la rénovation thermique). Le Département a autofinancé 195 000€.



EduRadar

L'EduRadar quantifie l'engagement du projet en fonction des 6 dimensions de la Charte de la rénovation énergétique des bâtiments scolaires élaborée par EduRénov et ses partenaires. Cette Charte recoupe un ensemble d'enjeux à considérer dans un projet de rénovation.

